



Un AES est une urgence qui nécessite une prise en charge médicale

→ Appeler le SAMU (☎ 15) pour connaître la conduite à tenir

1. FAIRE LES PREMIERS SOINS :

○ EN CAS DE BLESSURE AU NIVEAU DE LA PEAU :

- Ne pas faire saigner
- Nettoyer la plaie immédiatement à l'eau et au savon, puis appliquer un désinfectant (trempage ou application d'une compresse imbibée, selon la localisation) **pendant 10 minutes.**



○ EN CAS DE PROJECTION DE LIQUIDE DANS L'ŒIL :

Rincer abondamment de préférence au sérum physiologique en gardant les paupières ouvertes

○ En cas de port de lentilles de contact :

- Les retirer
- Rincer l'œil abondamment
- Attendre un avis médical avant de les remettre



2. CONTACTER UN MEDECIN SPECIALISE : APPELER LE 15

- Se présenter le plus tôt possible (dans les 4 heures) au service des urgences le plus proche (appel téléphonique préalable conseillé)
- Le médecin hospitalier référent évaluera le risque infectieux et mettra en œuvre les actions et suivis sérologiques appropriés.

3. ETABLIR LA DECLARATION DE L'AT :

- Déclaration de l'accident du travail dans les 48 heures, auprès de votre employeur qui en informera votre **médecin du travail.**

¹ **Définition** : " tout accident impliquant un contact avec du sang ou un liquide biologique contaminé par du sang d'un patient, et comportant une effraction cutanée (piqûre, coupure, griffure profonde, morsure) ou une projection sur une muqueuse ou une peau lésée du personnel" (Risques Hépatites B-C, SIDA)